

Déclaration Liminaire CTL du 12/07/2022

Madame la Présidente,

A l'occasion du protocole d'accord de l'automne dernier, il y a eu une prime « one shot », la fameuse enveloppe CVT, et un RDV indemnitaire prévu à l'été.

Résultat des courses, les agents verront la concrétisation de la deuxième mesure à l'automne 2022. Pour les tables de jardin et autres accessoires, c'est donc raté pour cet été! Mais le pire de ce protocole restait à venir...

Le 07/07/2022 s'est tenu ce fameux rendez-vous indemnitaire. Et là, aucune mesure concrète. Un rendez-vous est fixé pour cet automne et surtout on reparle de la modulation des primes. Quand c'est au détriment des agents, l'Administration sait aller vite ! Quand c'est à l'avantage du personnel, cela peut être très long...

L'augmentation du point d'indice de 3,5% revient à donner en moyenne 50€ par agent. On peut raconter ce que l'on veut, parler de projet de loi pouvoir d'achat, tout cela n'est que de l'enfumage.

Venons en maintenant au nouvel organigramme de la Direction, représenté ce jour en CTL. Il manque donc un AFIPA. Estimons-nous heureux, il n'est pas prévu de recruter un contractuel AFIPA... Toute logique « anti-chef de service fonctionnaire » est dangereuse. Le groupe parlementaire majoritaire au Sénat propose de réduire de 10% par an le nombre de fonctionnaires gagnant au moins 5000€ par mois. Il ne dit pas s'il faut à la place avoir recours aux cabinets privés de conseil ou aux contractuels.

Ces idées là sont dangereuses pour tous les agents quel que soit leur grade. Tout le monde est utile à la DGFIP et nous ne sommes pas assez nombreux. En effet, derrière cet organigramme, à l'ordre du jour de ce CTL, il y a des femmes et des hommes qui ne sont déjà pas suffisamment nombreux avant les réformes et qui seront en difficulté pour s'adapter à cette nouvelle organisation laquelle sera télescopée par d'incessants changements.

Le NRP une fois achevé, nous le savons tous, c'est la sphère du Contrôle Fiscal qui va être attaquée. L'informatique est structurante dit-on communément. Que dire du numérique?

À cet égard, le rapport sur la transformation numérique du métier juridique de la DGFIP, à l'horizon 2025/2030, sous couvert de pallier la perte de mémoire et de compétences liées aux départs à la retraite dans les Directions des Affaires Juridiques permettra de supprimer des emplois dans cette activité.

D'une manière générale, l'intelligence artificielle (IA) va encore monter en puissance dans le Contrôle Fiscal et on peut s'interroger sur l'avenir des BCR et des BDV et à la place qu'occuperont les PCE et les PCRCP dans ce nouveau contexte.

La mise en place d'un pôle national de CSP à distance n'est pas neutre non plus. Très bientôt, on

nous annoncera des réformes dans cette sphère. Mais, à ce jour, on nous dira qu'il n'y a pas de plan caché.

Dans le cadre de « Remue-Méninges », le PCE 66 évoque la pertinence de ne plus faire de contrôle fiscal externe et de le laisser aux spécialistes des BDV. ATTENTION DANGER ! Lorsque les agents eux-mêmes évoquent l'abandon de leurs missions, ce sont leurs propres emplois qui sont menacés.

« Remue-Méninges » est un exercice dangereux. L'agent est sincère, il veut améliorer les choses. La DG, elle, cherche le moindre prétexte pour supprimer des emplois et recourir aux contractuels et pour développer l'IA qui pour FO n'est parfois que de l'intelligence superficielle. Nous aurons l'occasion de revenir sur tout cela à l'occasion d'un CT Contrôle Fiscal que vous nous avez promis.

D'ailleurs, beaucoup de dialogue social est prévu à la rentrée. Trouverons-nous le temps? Jouer la montre semble être une stratégie de la part de nos décideurs mais, à un moment donné, celle-ci rencontrera ses limites et la situation deviendra explosive et peut être incontrôlable.